HAL
open science

Recompter les syndiqués

Cyprien Batut, Paolo Santini, Ulysse Lojkine

To cite this version:

Cyprien Batut, Paolo Santini, Ulysse Lojkine. Recompter les syndiqués. [Rapport de recherche] Institut des politiques publiques (IPP). 2022, 6 p. halshs-03693364

HAL Id: halshs-03693364

https://shs.hal.science/halshs-03693364v1

Submitted on 10 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut des Politiques Publiques

Recompter les syndiqués

Notes IPP

n°78

Janvier 2022

Cyprien Batut
Ulysse Lojkine
Paolo Santini

www.ipp.eu

La France se caractérise-t-elle par un taux de syndicalisation particulièrement faible par rapport aux autres pays européens ? C'est ce que suggère la littérature comparative sur les syndicats.

Dans cette note, nous remettons en cause cette idée et traçons une autre histoire de l'évolution du taux de syndicalisation en France. En effet, les estimations actuelles reposent sur une double extrapolation faite à partir des données de cotisations des deux principaux syndicats : la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et des résultats des élections professionnelles.

À partir d'enquêtes représentatives de la population française, notamment des sondages et des enquêtes internationales, nous estimons que le taux de syndicalisation a été sous-estimé jusqu'à la fin des années 1970.

- D'après les enquêtes représentatives, dans les années 1970, le taux de syndicalisation aurait été non pas de 20 %, mais de presque 40 %, c'est-à-dire un niveau similaire à celui de nos voisins européens.
- Notre série concorde avec les estimations officielles à partir des années 1990. Cela signifie que l'ampleur de la désyndicalisation dans les années 1980 aurait été, elle aussi, nettement sous-estimée.
- Nous proposons aussi une estimation du taux de syndicalisation entre 1949 et 1969. Là encore, nos estimations sont au-dessus de celles diffusées actuellement.

L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

GENES Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

PARIS SCHOOL OF ECONOMICS
ECOLE D'ECONOMIE DE PARIS

Introduction

Selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES), le service statistique du ministère du travail, la France serait, depuis les années 1960, parmi les pays d'Europe ayant le plus faible taux de syndicalisation (Pignoni, 2016). La France ferait donc, selon ces estimations, figure d'exception, puisque malgré de nombreuses luttes sociales dans les années 1970, signe d'un fort pouvoir des syndicats, elle n'aurait que peu de travailleurs syndiqués.

Comment mesure-t-on le taux de syndicalisation, c'est-à-dire la proportion de salariés syndiqués ? Dans la plupart des pays développés, les estimations officielles reposent sur les déclarations des travailleurs dans des enquêtes nationales [1]. Ainsi, un travailleur est considéré comme membre d'un syndicat s'il déclare l'être lorsqu'on l'interroge dans le cadre d'une enquête. Depuis 1996, la France utilise également cette approche, sans réviser les séries antérieures à 1996. Avant cette date, le taux de syndicalisation en France est estimé en rapportant les montants des cotisations syndicales payées aux principaux syndicats à la cotisation due par chaque membre. En d'autres termes, seuls les travailleurs payant régulièrement leurs cotisations sont considérés comme réellement syndiqués. Le choix entre ces deux méthodes, en principe anodin, peut mener à d'importantes différences dans l'estimation du nombre de travailleurs syndiqués et donc dans le calcul du taux de syndicalisation. Ces différences sont particulièrement visibles pour la France quand on compare deux séries historiques : celle proposée par la DARES, basée jusqu'en 1996 sur les données de cotisations syndicales, et celle que nous estimons à partir de données de sondages et d'enquêtes qui n'avaient pas été utilisées jusqu'ici (graphique 1). Les estimations du taux de syndicalisation à partir des enquêtes sont nettement supérieures dans les années 1970 à la série de la DARES puis convergent à partir de la fin des années 1980.

Dans cette note, nous proposons une nouvelle série historique du taux de syndicalisation des salariés en France, fondée sur des sondages et des enquêtes représentatifs de la population française sur la période 1970 à 2018 ainsi qu'une rétropolation pour les années 1949 à 1968. Cette nouvelle série a l'avantage de reposer sur une définition uniforme de la notion de travailleur syndiqué sur toute la période. Pour cette raison, et d'autres que nous allons exposer ensuite, nous pensons que cette série donne une meilleure approximation du taux de syndicalisation que les séries actuellement diffusées [2]. Cette note présente dans le détail les causes possibles de divergences entre les taux de syndicalisation mesurés grâce à des enquêtes représentatives à partir des années 1970 et ceux reposant sur les données de cotisation des adhérents fournies par les syndicats. Enfin, nous proposons des estimations pour les années 1950 et 1960.

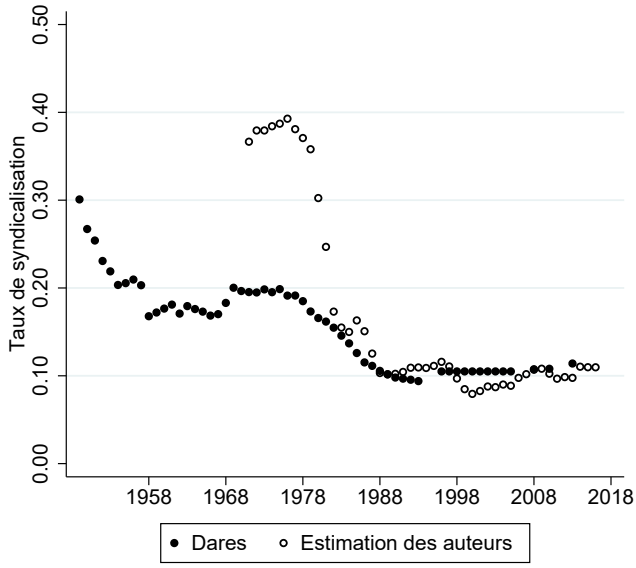

Graphique 1 – Comparaison du taux de syndicalisation en France estimé par les auteurs à partir de données d'enquêtes ou par la DARES à partir des données administratives.

Note : Le graphique présente la distribution des taux de syndicalisation estimés à partir de plusieurs enquêtes depuis les années 1970 et les compare aux séries temporelles de la DARES.
Lecture : En 1978, le taux de syndicalisation estimé grâce à l'enquête Agoramétrie est de 30 % tandis qu'il est de 20 % dans la série diffusée par la DARES et estimée grâce aux données de cotisations syndicales.
Sources : Dares, Calcul des auteurs à partir de sondages, d'enquêtes internationales et enquêtes publiques.
Champ : Ensemble des salariés français.

Mesurer les effectifs des syndicats à partir des données de cotisation

Mesurer les effectifs de la CGT et la CFDT

Jusqu'aux années 1980, les travailleurs syndiqués payaient chaque mois leur cotisation grâce à l'achat de timbres à coller sur leur carte d'adhérent (graphique 2). Le nombre d'adhérents à une confédération peut alors s'obtenir en divisant le nombre de timbres vendus une année donnée par une estimation du nombre moyen de timbres payés par an par adhérent (encadré 1). C'est ce

1. Depuis 1973, le *Bureau of Labor Statistics* aux États-Unis utilise la *Current Population Survey* (CPS). La question mobilisée est la suivante : "Dans le cadre de cet emploi, êtes-vous membre d'un syndicat ou d'une association d'employés similaire à un syndicat ?". En Allemagne aussi ce sont des enquêtes qui sont mobilisées depuis 1980, depuis 1989 pour le Royaume-Uni.

2. D'autres séries mesurant la syndicalisation en France coexistent avec celle de la DARES : celle du projet *Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts* (ICTWSS), hébergé par l'Organisation de cooération et de développement économiques (OCDE), et une nouvelle série produite par Andolfatto et Labbé (2021). Ces deux séries sont aussi fondées sur les cotisations des principaux syndicats et sont très proches de la série de la DARES, bien qu'un peu plus élevées.

que fait Bevort (1995) pour la Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT), qui sont les deux confédérations historiques en France. Il suppose que le nombre annuel moyen de timbres payés par adhérent est constant et égal à 9. Labbé (1995) et Andolfatto (2006) suivent ce choix, mais se sont plus récemment rangés à l'hypothèse de 8 timbres (Andolfatto et Labbé, 2019 ; Andolfatto et Labbé, 2021).

Graphique 2 – Carte syndicale d'un membre de la CGT de 1949 avec sept timbres.

On a toutefois peu d'information précise et fiable sur le nombre moyen de timbres par adhérent. Dans les années 1950, la CGT recensait le nombre de cartes annuelles vendues, et trouvait un nombre fluctuant entre 7,0 et 8,5 timbres par carte. Bevort (1995) suggère que si la CGT cesse de publier l'information, c'est pour masquer la baisse du nombre de timbres payés par adhérent, comme le suggèrent plusieurs rappels à l'ordre émis par la Confédération dans les années 1960. Bevort (1995) cite *Le Peuple*, journal de la CGT, qui donne des moyennes « *selon les années [...] de 6, 7 ou 8 cotisations mensuelles par an*[3] ». Il semble donc que c'est en dépit des informations auxquelles il avait accès, par souci d'homogénéisation que Bevort a maintenu le chiffre de 9 timbres. Il semble en effet clair que pour la CGT, dans les années 1970, le nombre moyen de timbres par adhérent était bien inférieur à 9.

Des effectifs de la CGT et la CFDT au taux de syndicalisation

En plus du choix de nombre moyen de timbres payés par adhérent, il faut une étape supplémentaire pour passer des effectifs de la CGT et la CFDT au taux de syndicalisation total. Il s'agit en effet de mesurer l'importance relative de ces syndicats par rapport aux autres. Selon une méthode introduite par Labbé (1995), on peut extrapoler le taux de syndicalisation en supposant que la part d'une confédération dans les effectifs syndicaux totaux est la même, à un moment donné, que sa part dans les votes aux élections professionnelles. Cette hypothèse est *a priori* raisonnable, mais Labbé (1995) ne peut la tester directement[4].

Or, si l'hypothèse de l'alignement entre l'importance relative des syndicats parmi les adhérents et les résultats des élections professionnelles est plausible *a priori*, on peut aussi imaginer plusieurs raisons de l'invalider. Ainsi, il est possible que le militantisme d'extrême-gauche typique des années postérieures à 1968 en France, et la création en 1968 des *sections syndicales d'entreprises* (syndicats au niveau de l'établissement qui n'ont pas pour obligation de s'affilier à une confédération), aient engendré une hausse de l'adhésion à de petits syndicats locaux ne participant pas aux élections professionnelles dans les années 1970. Plus généralement, les deux principales confédérations, la CGT et la CFDT, pourraient posséder plus de ressources et de savoir-faire afin de mobiliser les électeurs lors des élections professionnelles, ce qui pourrait conduire à une sous-représentation des autres syndicats lors de ces élections comparée à leur importance relative parmi les adhérents.

En conclusion, même si les hypothèses nécessaires au passage des données de cotisation au taux de syndicalisation sont crédibles, elles introduisent un degré d'incertitude supplémentaire à celui du nombre de timbres. C'est pour ces deux raisons que nous adoptons une méthode différente pour estimer le taux de syndicalisation.

Mesurer les effectifs des syndicats à partir des données d'enquêtes

Notre méthode exploite les données d'enquêtes nationales et internationales et de sondages d'opinion et post-électoraux pour estimer le taux de syndicalisation pour chaque paire d'année-enquête. Cette approche utilise le même type de données : des enquêtes représentatives de la population française (tableau 1), et *a fortiori* utilise la même définition de la syndicalisation, qui est d'ailleurs celle utilisée par la DARES depuis 1996. Autre avantage, cette mesure de la syndicalisation est transparente. Elle exploite la réponse à une question simple « *Êtes-vous*

3. Plus précisément, *Le Peuple* rapporte 7 timbres (n° 814, 16-25 décembre 1970), « entre 7 et 8 » (n° 893-894, 1-15 mai 1972), 7,1 (n° 969, Juillet 1975) et 8 (n° 1040, 16-30 juin 1978).

4. Labbé (1995) conforte cette hypothèse à partir de l'examen de trois branches pour lesquelles les effectifs de la CGT, de la CFDT et de FO (Force ouvrière) sont connus : les Finances, les Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), les Services publics et de santé. Il note que dans chacune de ces branches, les proportions des scores des trois centrales aux élections professionnelles sont relativement proches des proportions entre effectifs directement connus (l'erreur est inférieure à 10 %). Cependant, ces branches peuvent difficilement être considérées comme représentatives, puisqu'elles sont toutes trois dans le secteur public. De plus, ces vérifications concernent les années 1980 et 1990, ou les années 1960 dans le cas des PTT, mais pas les années 1970 qui sont notre objet ici.

Encadré 1 : Les timbres des retraités.

Le nombre total de timbres vendus inclut aussi ceux qu'achètent les retraités. Il faut en théorie les soustraire pour obtenir le taux de syndicalisation net. Sur ce point, Labbé (1995) et Pignoni (2016) adoptent des approches différentes. Labbé (1995) n'opère aucune soustraction. Pignoni (2016), pour sa part, opère une soustraction uniforme de 13 %, sans justifier ce chiffre à notre connaissance. Il correspond à peu près à la proportion des retraités dans les adhérents de la CGT selon les déclarations de celle-ci (voir Bevort (1995), p. 45). Mais Andolfatto et Labbé (2021) font remarquer (p. 11) que les retraités ne sont censés acheter qu'un timbre par trimestre ; leur proportion dans les timbres est donc moindre que leur proportion dans les syndiqués.
La proportion de timbres à retrancher est donc certainement quelque part entre le 0 % de Labbé et le 13 % de Pignoni. Mais on retombe ici sur le même problème : il faudrait connaître le nombre moyen de timbres payés par les actifs d'une part, par les retraités de l'autre pour établir un coefficient de correction exact. Soulignons seulement que le fait que notre série (voir fig. 6) soit si clairement au-dessus de celle de Labbé, alors même qu'il ne soustrait aucun retraité, suggère que les timbres payés par les retraités syndiqués ne représentaient qu'une faible proportion de l'ensemble.

Tableau 1 – Enquêtes et sondages mobilisées pour estimer le taux de syndicalisation entre 1970 et 2017.

Type de source	Nom	Années
Sondages d'opinion & post-électoraux	Crédoc, Agoramétrie, Enquêtes post-électorales	1977, 1978, 1981, 1989-2015, 2017
Enquêtes internationales	Eurobaromètre, European Value survey	1970, 1971, 1975-1977, 1983, 1985, 1987, 1989-1992, 1994, 1996
Enquêtes publiques	EPCV, SRCV	1996-2004, 2008, 2010, 2013, 2016

adhérent d'un syndicat ? ». Enfin cette méthode ne nécessite aucune extrapolation ou hypothèse arbitraire. La qualité de l'estimation du taux de syndicalisation dépend entièrement de la qualité et fiabilité des enquêtes.

Nous avons plusieurs raisons de considérer que nos sources sont fiables. Tout d'abord, bien que de nature différente et collectées par des organismes différents, elles donnent des résultats cohérents entre elles. En particulier, dans les années 1970, elles conduisent toutes à réhausser considérablement l'estimation du taux de syndicalisation (graphique 3).

À partir de 1990, on observe une convergence de notre série avec les séries officielles. Cette date correspond au développement de l'automatisation des paiements des timbres qui généralise l'achat de 12 timbres par année pour chaque adhérent. Il faut souligner qu'après 1996, notre source principale est la même que celle de la DARES : l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Toutefois la DARES (Pignoni, 2016), de même que l'OCDE, ont révisé à la hausse le taux de syndicalisation de 2,5 points de pourcentage car la question concernant la syndicalisation dans l'EPCV est insérée dans une question plus générale sur la participation à des associations (associations de parents d'élèves, associations de locataires, etc..) ce qui pourrait amener certains répondants à passer la question sur l'appartenance à un syndicat. Après 2013, l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) et l'enquête Conditions de travail isolent la question de la syndicalisation des autres associations et trouvent toutes deux un taux de syndicalisation supérieur à 10 %, alors qu'un autre volet

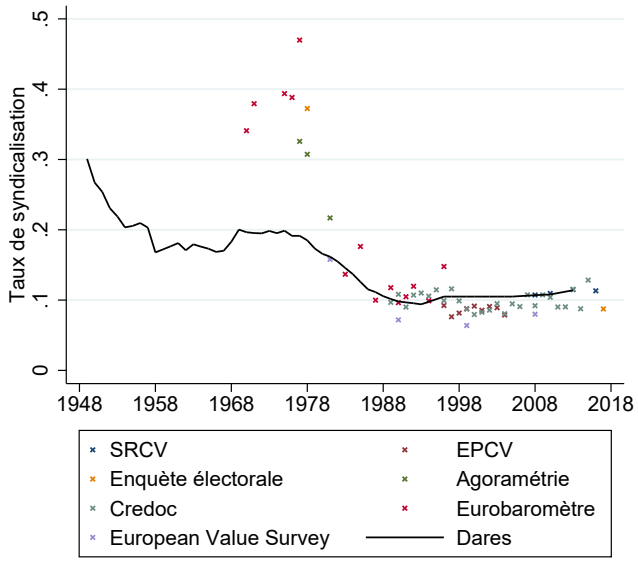

Graphique 3 – Comparaison des taux de syndicalisation en France estimés à partir de données d'enquêtes et de données administratives.

Notes : Le graphique présente la distribution des taux de syndicalisation estimés à partir de plusieurs enquêtes depuis les années 1970 et les compare à la série historique de la DARES.
Lecture : En 1978, le taux de syndicalisation dans l'enquête Agoramétrie était de 30 % tandis qu'il est de 20 % dans la série diffusée par la DARES.
Sources : Calcul des auteurs à partir de multiples sondages, enquêtes internationales et enquêtes publiques.
Champ : Ensemble des salariés français.

de l'enquête SRCV, où la question syndicale est formulée comme dans l'enquête EPCV, retrouve un taux de 8 %.

Un travail comparatif avec d'autres pays européens est en cours (Batut, Lojkine et Santini, 2021). Il montre qu'en Italie, en Allemagne et en Grande-Bretagne, les enquêtes et sondages donnent des résultats en accord avec les séries officielles (graphique 6). Cela conforte l'utilisation d'enquêtes pour estimer le taux de syndicalisation en France.

Les nouvelles estimations que nous proposons remettent en cause l'idée que la France est une exception en terme de syndicalisation et vont au contraire dans la direction d'une mobilisation forte, comparable aux autres pays européens, dans les années suivant les contestations ouvrières et étudiantes de Mai 1968.

De plus, selon nos données, le taux de syndicalisation aurait été divisé par plus de trois en une dizaine d'années pendant les années 1980. Il s'agit d'un déclin beaucoup plus rapide que celui estimé jusqu'ici. Pourtant, c'est bien une baisse de même ampleur qu'on observe du côté du nombre de jours non travaillés pour cause de grève : selon la DARES (2021)[5], il fluctuait autour de 4 000 jours par an pour 1 000 salariés en emploi entre 1972 et 1977, et est tombé sous le millier pour la première fois en 1985 (graphique 4).

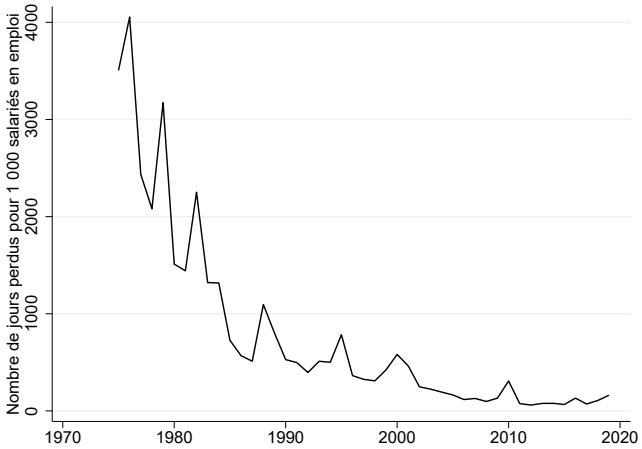

Graphique 4 – Journées individuelles non travaillées (JINT) pour cause de grève.

Source : Dares (rapports des inspecteurs du travail jusqu'à 2004, puis enquête Acemo-Dialogue social).
Lecture : En 1976, il y avait 4 000 jours perdus pour 1 000 salariés en emploi. En 2019, il y en avait 161.

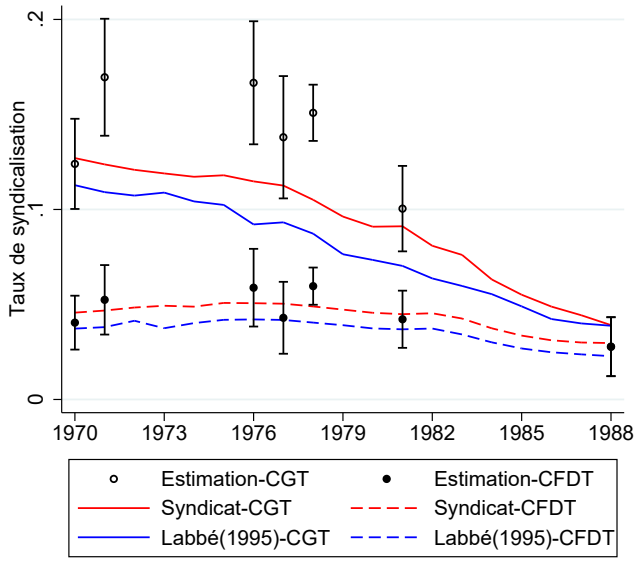

Graphique 5 – Comparaison des estimations d'adhérents à la CGT et à la CFDT par Labbé (1995), à partir des données des syndicats et à partir de données d'enquêtes.

Note : Le graphique compare le taux de syndicalisation à la CGT et CFDT selon les chiffres de la CGT et la CFDT, les estimations de Labbé (1995) à partir des données de timbres et celles à partir de données d'enquêtes.
Lecture : En 1970, le taux de syndicalisation à la CGT était d'environ 14,5 % selon les chiffres de la CGT, 12 % selon Labbé (1995) et de 13 % selon l'Eurobaromètre.
Champ : Ensemble des salariés français.
Source : Sondages Agoramétrie, Enquête post-électorale de 1978, Enquêtes Eurobaromètre.

Reconstituer une série historique du taux de syndicalisation

Expliquer les différences entre les estimations par enquêtes et celles de la DARES

Nos sources identifient, en plus de l'adhésion à un syndicat au moment de l'enquête, le nom du syndicat d'affiliation. Cela nous permet de comparer nos estimations du taux de syndicalisation à la CGT et la CFDT avec à la fois ceux estimés par Bevort (1995) et ceux obtenus à partir des chiffres d'adhésion déclarés par les syndicats eux-mêmes, et compilés également par Bevort (1995) pour les deux syndicats principaux : la CGT et la CFDT (graphique 5).

Les enquêtes donnent un taux de syndicalisation à la CGT significativement supérieur à celui de Bevort (1995). Pour retrouver une série cohérente avec nos observations – un taux de syndicalisation "CGT+CFDT" de 18-20 % –, il faudrait supposer un nombre de timbres moyen annuel situé entre 6 et 7, contrairement aux 8 ou 9 utilisés par Labbé (1995) et Bevort (1995). Nous avons donc une bonne raison de penser que Bevort (1995) et Labbé (1995) surestiment le nombre moyen de timbres payés chaque année dans les années 1970. De plus, nos estimations sont légèrement supérieures à celles calculées à partir des effectifs déclarés par la CGT elle-même ce qui atteste que les syndicats ne sur-déclaraient probablement pas leurs effectifs. L'écart avec les déclarations des syndicats eux-mêmes peut s'expliquer par une indétermination inhérente à la définition même de "syndiqué" : un ancien adhérent qui n'a pas retrouvé d'implantation syndicale dans son nouvel emploi, ou un adhérent qui ne paye que très irrégulièrement ses cotisations pourront éventuellement se considérer comme syndiqués, et le déclarer dans les enquêtes, sans être considérés comme tels ni par la méthode de Bevort (1995), ni par leur centrale syndicale.

Cette révision à la hausse d'environ un tiers des effectifs combinés de la CGT et de la CFDT dans les années 1970 ne suffit pas à expliquer l'intégralité de l'écart entre notre estimation du taux de syndicalisation et les estimations officielles à cette époque. Pour cela, il faut également prendre en compte la seconde étape de la construction des séries officielles, c'est-à-dire le passage des chiffres de

5. Mercier (2000) ou Camard (2002) soulignent la limite de ces données, mais ne suggèrent pas que la tendance dans le temps soit biaisée. La volatilité des grèves est plus élevée que celle de l'affiliation syndicale, mais ces tendances sont similaires.

la CGT et la CFDT au taux de syndicalisation total grâce aux résultats des élections professionnelles. Comme nous l'avons déjà expliqué, nous pensons que l'extrapolation de Labbé (1995) peut amener à sous-estimer l'importance des plus petits syndicats, notamment ceux ne participant pas aux élections professionnelles.

Une nouvelle série historique du taux de syndicalisation

Nous proposons une nouvelle série historique du taux de syndicalisation des salariés depuis 1970 (graphique 6). Elle est calculée en faisant la moyenne glissante sur cinq ans de l'ensemble des estimations issues de données d'enquêtes et de sondages. Nous n'utilisons néanmoins pas l'enquête EPCV qui pourrait sous-estimer le taux de syndicalisation à cause de la formulation de la question.

Nous complétons cette estimation par deux propositions pour estimer l'évolution du taux de syndicalisation, entre 1949 et 1968. Puisque cet exercice demande un certain nombre d'hypothèses, que nous détaillons dans l'encadré 2, nous recommandons au lecteur une certaine prudence quant à l'usage des chiffres proposés. La leçon principale que nous souhaitons souligner est que, comme après 1970 et même sous des hypothèses conservatrices, nous obtenons des estimations supérieures à celle de la DARES avant 1970.

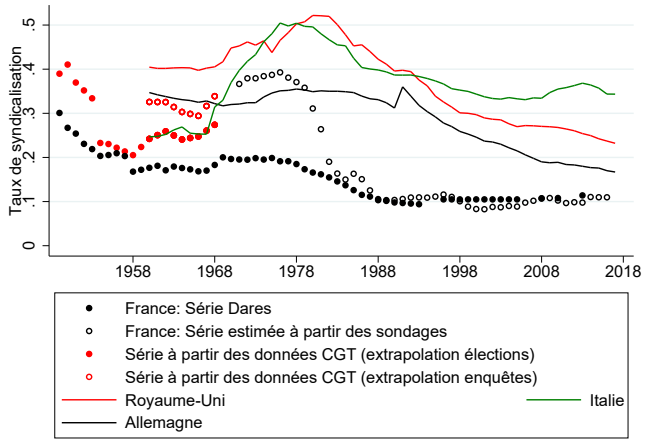

Graphique 6 – Ré-estimation de l'évolution du taux de syndicalisation en France entre 1949 et 2018.

Sources : DARES, ICTWSS et calculs des auteurs
Note : Le graphique compare l'évolution de la moyenne glissante sur cinq ans des estimations par enquêtes en France et la série temporelle de la Dares, ainsi que les séries pour le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie.
Lecture : En 1968, le taux de syndicalisation des salariés est estimé à 32 % si on évalue l'importance relative de la CGT à partir des déclarations dans les enquêtes et 28 % à partir des résultats des élections professionnelles.
Champ : Ensemble des salariés français.

Conclusion

La première contribution de cette note est méthodologique : nous confirmons que l'usage des enquêtes est préférable à des méthodes d'extrapolation plus indirectes. Comme l'ont montré récemment Farber et al. (2021) aux États-Unis, la combinaison d'enquêtes d'opinion, de sondages politiques et d'enquêtes internationales permet une estimation historique robuste de la syndicalisation. Parallèlement, nos estimations des effectifs de travailleurs syndiqués à la CGT et à la CFDT sont proches des déclarations des syndicats eux-mêmes. Cela atteste de la qualité des chiffres diffusés par les syndicats au cours de cette période. Les déclarations des syndicats ne sont donc pas forcement à écarter et peuvent, au contraire, constituer une source précieuse d'information.

La deuxième contribution est factuelle. Sur le plan comparatif, nous remettons en cause l'idée d'une syndicalisation exceptionnellement faible au début des années 1970 en France : selon nous, dans les années 1970, le taux de syndicalisation français était supérieur à celui de l'Allemagne de l'ouest et proche de ceux de l'Italie et du Royaume-Uni.

Cela change de fait l'histoire ensuite, dans les années 1980. Historiquement, les séries officielles suggéraient en France une désyndicalisation brutale, d'ampleur comparable mais plus rapide que dans d'autres pays. Au Royaume-Uni, il a fallu une trentaine d'années, de 1980 à 2010, pour diviser le taux de syndicalisation par deux, contre seulement une dizaine d'années en France, de la fin des années 1970 à la fin des années 1980, selon les séries existantes. Selon notre série révisée, la chute fut plus vertigineuse encore, le taux de syndicalisation étant divisé par plus de trois durant cette décennie. Cela va dans le sens de l'histoire sociale, économique, institutionnelle, qui fait des années 1980 une décennie charnière. De fait, ces années de désyndicalisation brutale sont celles de l'effondrement de l'activité de grève, comme nous l'avons rappelé plus haut, mais aussi, par exemple, de la baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée (Cette, Koehl et Philippon, 2019), ou de la hausse de la part des 10 % les plus riches dans les revenus totaux (Garbinti, Goupille-Lebret et Piketty, 2018).

Auteurs

Cyprien Batut est chercheur affilié à la Chaire Travail de la *Paris School of Economics*. Il travaille également pour la Direction Générale du Trésor.
Ulysse Lojkine est doctorant à l'*Université Nanterre Paris X* et à la *Paris School of Economics*.
Paolo Santini est doctorant à la *Paris School of Economics*.

Encadré 2 : La syndicalisation entre 1949 et 1969.

Ne disposant pas de données de sondages fiables avant 1970[a], nous ne pouvons pas estimer de taux de syndicalisation antérieur à cette date. Néanmoins, nous pensons que les critiques méthodologiques que nous avons adressées aux séries de la DARES et de l'ICTWSS sont valables également pour cette période. En particulier, Bevort (1995) cite lui-même un ratio entre le nombre de cartes d'adhérents et le nombre de timbres vendus annuellement par la CGT dans les années 1945 à 1957 qui oscille entre 7 et 8,5, ce qui contredit l'hypothèse de 9 timbres. Afin de construire une nouvelle série historique, nous proposons alors, faute de données plus fiables, de nous fonder sur les effectifs d'adhérents actifs déclarés par la CGT elle-même[b]. En effet, les sondages des années 1970 nous ont permis d'écarter, pour cette période, le soupçon de surestimation par la confédération. Notre hypothèse consiste à transposer ce résultat aux décennies antérieures.
Il reste alors à passer de cette estimation au taux de syndicalisation. Pour cela, nous proposons deux méthodes (graphique 6). La première, permettant de remonter jusqu'en 1949, consiste à reprendre la méthode de Labbé (1995) fondée sur les résultats des élections professionnelles : Syndicalisation totale$_t$ $=$ CGT$_t/c_t$, où c_t est la part de la CGT dans les résultats des élections professionnelles à l'année t. En effet, nous avons montré que cette méthode, dans les années 1970, conduisait à sous-estimer les effectifs totaux, mais nous avons attribué cet effet au contexte spécifique, institutionnel et politique, des années d'après Mai 1968. On peut remarquer que cette série est très proche de celle proposée par Andolfatto et Labbé (2021), reposant sur l'hypothèse de 8 timbres.
L'autre série que nous proposons suppose au contraire que le biais négatif de Labbé (1995) aurait déjà été présent avant 1968 : on remplace le coefficient c_t pour les années antérieures par 40 %, la part de la CGT dans les effectifs totaux estimée à partir des sondages en 1970. Étant donné que le poids relatif de la CGT a évolué au fil des décennies, cette hypothèse ne peut être considérée comme plausible que dans les années 1960, et nous restreignons donc cette seconde série à cette période.
La première série fondée sur la méthode de Labbé peut donc être considérée comme une estimation conservatrice, et la seconde comme une estimation haute.

a. Il existe un sondage en 1958 et un en 1962 avec une question sur la syndicalisation, mais leurs résultats sont contradictoires entre eux.
b. Avant 1960, la CGT ne distingue pas entre adhérents actifs et retraités. Nous soustrayons pour la période 1949-1959 une part fixe de 10 % correspondant à la part des retraités en 1960.

Références bibliographiques

Andolfatto, Dominique (2006). *Histoire des syndicats, 1906-2006*. XXe siècle. Paris : Ed. du Seuil, 1 vol. (376 p.) isbn : 2-02-081240-1.

Andolfatto, Dominique et Dominique Labbé (2019). « Un échec français : la démocratie sociale ». *Le Débat* 4.206, p. 84-92.

– (2021). *Anatomie du Syndicalisme*. PUG, 1 vol. (271 p.) isbn : 978-2-7061-5127-9.

Batut, Cyprien, Ulysse Lojkine et Paolo Santini (sept. 2021). « Which side are you on ? A historical perspective on union membership composition in four European countries ». working paper or preprint.

Bevort, Antoine (1995). « Compter les syndiqués, méthodes et résultats la CGT et CFDT 1945-1990 ». *Travail et emploi (Paris)* 62, p. 40-58.

Camard, Sophie (2002). « Comment interpréter les statistiques des grèves ? » *Genèses* 2, p. 107-122.

Cette, Gilbert, Lorraine Koehl et Thomas Philippon (2019). « The Labor Share in the Long Term : A Decline ? » *Economie et Statistique* 510.1, p. 35-51.

DARES (2021). *Les journées individuelles non travaillées*. url : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/les-journees-individuelles-non-travaillees-jint.

Farber, Henry S, Daniel Herbst, Ilyana Kuziemko et Suresh Naidu (2021). « Unions and inequality over the twentieth century : New evidence from survey data ». *The Quarterly Journal of Economics* 136.3, p. 1325-1385.

Garbinti, Bertrand, Jonathan Goupille-Lebret et Thomas Piketty (2018). « Income inequality in France, 1900–2014 : evidence from distributional national accounts (DINA) ». *Journal of Public Economics* 162, p. 63-77.

Labbé, Dominique (nov. 1995). « La syndicalisation en France depuis 1945 », p. 106.

Mercier, Roselyne (2000). « Les conflits en 1999 : une reprise sensible ». *Première Synthèse DARES, novembre* 48.1.

Pignoni, Maria Teresa (2016). *La syndicalisation en France dans la fonction publique et les entreprises, Dares Analyses 25*.

Etudes de référence

Les arguments développés ici sont repris de l'article suivant : Batut, Cyprien, Ulysse Lojkine et Paolo Santini (2021). « Which side are you on ? A historical perspective on union membership composition in four European countries », *PSE Working Papers* n°2021-16.

Notes IPP
Comité éditorial : P. Boyer, A. Bozio, J. Grenet
Editeurs : A. Carrère, A. Guillouzouic